

et demie qu'il se retira, suivi de sa troupe. Durant six-heures les religieuses, chassées violemment d'une partie de leur domicile, ne purent y rentrer ni reprendre leurs fonctions. Plusieurs personnes se présentèrent pour entrer : on leur barra le passage sans autre raison que le bon plaisir de M. le maire. A la fin, deux vicaires-généraux ayant demandé à parler à M. Parent, celui-ci ne les laissa pas entrer non plus, mais il suspendit son interrogatoire pour venir lui-même leur déclarer que tout se faisait d'accord avec M. le procureur du Roi. On le pria d'exhiber son mandat : *il n'en avait pas!*

Nous nous arrêterons là pour aujourd'hui. Nous voulons voir par quels subterfuges, par quels mensonges on entreprendra de justifier ces indignités ; par quel déni de justice on essaiera d'étouffer la loi ; quelles lois on voudra établir qu'un magistrat municipal peut, sans mandat, sans concours de l'autorité judiciaire, violer à main armée une maison privée, en insulter les propriétaires, faire chez eux une perquisition à laquelle ils n'assistent pas, des interrogatoires d'où ils sont exclus. Nous attendons qu'on nous dise pourquoi toutes les autorités qu'il est possible d'invoquer, saisies depuis dix jours de cette affaire, n'ont point répondu. Nous sommes particulièrement pressés d'apprendre ce que M. le maire de Sens alléguera pour atténuer une conduite qui serait injustifiable lors même qu'au lieu de parler à des femmes et à des religieuses pures du moindre soupçon de délit, il aurait eu à constater chez elles des contraventions et des crimes.

Nous sentons pourtant que le public suppose au moins un motif à l'étrange conduite que nous venons de révéler, et nous demande quel est ce motif. Il en existe un, en effet, un motif unique, et le seul peut-être qui ne sera pas avoué. C'est l'aveugle, c'est l'idiot, c'est la bestiale haine qui trouble l'esprit de tant de gens, d'ailleurs raisonnables, dès qu'il s'agit de la religion et de tout ce qu'elle fait.

Quel autre sujet de tourmenter ces religieuses ? quel autre sujet surtout de les outrager si basement, dans un langage que tout honnête homme ignore, oubliant, pour descendre là, et le caractère sacré dont elles sont investies, et la dignité dont on est soi-même revêtu, la dernière chose qu'oublient ostensiblement les hommes ? Quoi ! nous voyons tous les jours des religieuses aventurées dans les savanes de l'Amérique, y devenir aussitôt l'objet de la vénération des sauvages ; et un Français, un magistrat, l'élite d'une ville connue par l'aménité de ses mœurs, pénétrant violemment chez des religieuses vouées aux œuvres de la plus héroïque vertu, ne fait pas même leur rendre chez elles cet hommage qu'un roi de France s'honorait de rendre à la dernière paysanne de son empire ! Bien plus, il les injurie, il parle d'elles sur un ton que n'emploierait pas le goujat ivre qu'il fait traîner en prison par sa police ! Si ce n'est point la haine insensée de la religion qui l'a poussé dans ce vil excès, qu'est-ce donc ? Que reproche-t-il à ces femmes sinon de pouvoir lui dire, comme leur divia modèle aux Juifs qui le lapidaient : *Nous avons fait parmi vous plusieurs sortes de biens : pour lequel nous persécutez-vous ?*

Comme Jésus pardonnait, les humbles et saintes filles pardonnent ; mais puisque nous avons connu ces infamies, il nous appartient justice, et nous l'obtiendrons.

BULLETIN.

Discussion.—Extrait d'une lettre de Belgique.

Nous avons reçu dernièrement avec beaucoup de plaisir le MANUEL OU RÉGLEMENT DE TEMPÉRANCE, par M. Chiniquy, l'apôtre de la Tempérance en Canada. Nous en parlerons prochainement plus au long que nous ne pourrions le faire aujourd'hui.

Le Parlement Impérial a alloué 1,000 liv. stl. pour ouvrir un chemin militaire entre Québec et Halifax.

Quand nous avons répondu aux questions de notre correspondant S.E., nous ne prétendions pas donner nos observations comme infaillibles. Nous nous en sommes exprimé alors, il nous semble, assez clairement. Nous sommes fâché qu'on veuille aussi toujours mêler la religion à cette matière, comme encore donner à entendre que nous nous attachons aux personnes. Dans tout ce que nous avons dit, nous avons toujours fait abstraction des partis et la modération avec laquelle nous avons traité la question, devait, ce nous semble, faire comprendre suffisamment que nous ne cherchions pas à en imposer. Mais ce que nous regardons comme peu généreux, c'est de nous faire dire le contraire de ce que nous avons soutenu, pour nous combattre et nous incriminer. Par exemple, nous ne nous rappelons pas d'avoir même émis la pensée que la discorde entre le gouverneur et ses ministres sur un principe ne pouvait justifier ceux-ci de résigner. Nous avons soutenu seulement qu'il était nécessaire que les deux partis s'accordassent à reconnaître qu'il y avait discorde entre eux sur un principe déterminé, avant que la contestation put être portée devant la chambre. Il y aurait encore plusieurs choses à rectifier dans tout ce qu'on nous a fait dire de part et d'autre. Mais nous croyons qu'il est inutile d'entrer dans de nouvelles explications. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que si on lit nos articles sans prévention, nous croyons

devoir de fier d'y trouver un mot qui favorise l'arbitraire et qui tende à infirmer les résolutions de 1841. Nous sommes attaché autant que personne à ces résolutions, et nous souhaitons de tout notre cœur de les voir mettre en pratique. Ceux qui nous feraient dire le contraire se tromperaient ou ne voudraient pas nous comprendre, pas plus que ceux qui s'obstineraient à vouloir nous ranger dans les rangs ennemis. Nous sommes Canadiens d'origine et d'affection, et nous ne croyons pas avoir renié notre nationalité, en exprimant notre manière d'envisager la question du gouvernement responsable. Nous savons même que plusieurs, sans être tout à fait d'accord avec nous, n'ont pu s'empêcher d'approuver notre discussion et de reconnaître qu'elle n'avait pas peu servi à jeter du jour sur cette nouvelle forme du gouvernement. C'était là aussi le principal but que nous nous étions proposé. Par là on doit voir qu'il y aurait injustice à vouloir nous identifier en cette matière avec le corps respectable auquel nous avons l'honneur d'appartenir. Si nous faisons ces déclarations, ce n'est pas que notre doctrine soit réprouvée par lui, comme certains journaux l'ont donné à entendre, en publiant qu'on leur avait dit que plusieurs sommités ecclésiastiques nous avaient renvoyé leurs souscriptions. Cet avancé est absolument faux jusqu'à présent. Quant aux soupçons de franchise etc., dont la *Minerve* pense que nous taxons les individus, nous les rejetons entièrement, comme contraires et aux sentimens que nous avons exprimés et aux sentimens que nous ressentons. Ce n'est point notre méthode de vivre de personnalités.

On nous a fait l'honneur de nous communiquer une lettre de Belgique, d'où nous tirons les renseignemens suivans :

Le P. de Smet fit sa première excursion dans le territoire de l'Orégon en 1840, à la suite d'une ambassade de quelques-uns des habitans de ces contrées, venus à St. Louis pour solliciter les Jésuites de venir annoncer la loi de J.-C. (1). Après avoir exploré ce pays lointain, et étudié les dispositions des indigènes, il conçut de belles espérances, et revint à St. Louis chercher des compagnons pour retourner bientôt vers ces peuplades, que Dieu appelait à la Foi. Il forma alors une ou deux réductions ; mais le défaut des secours les plus nécessaires le força à s'éloigner une seconde fois de sa mission pour solliciter en sa faveur la coopération de la charité chrétienne. Ayant visité dans ce but les principales villes de l'Union, il passa en Angleterre et alla jusqu'à Rome en traversant la Belgique et la France. Ses courses ont été couronnées de succès. Le R. P. Gal lui a adjoint trois Jésuites Italiens, les PP. Accolti, Ravalli et Mobili, et le provincial de Belgique, le P. Al. Vercruylle et le F. François Huybrecht. Les sœurs de Notre-Dame de Namur ont obtenu de leur évêque que six de leurs sœurs allassent avec lui fonder un couvent dans cette mission. Le P. de Smet, plein de joie et d'espérance, a quitté l'Europe avec ce renfort le 9 janvier de cette année. Quelques pères de St. Louis doivent aller le rejoindre l'été prochain. Pendant son absence, la mission était toujours entretenue par deux ou trois Pères.

La Propagation de la Foi et quelques pieuses personnes de Belgique soutiennent cette œuvre de leurs aumônes. Le P. de Smet a reçu des vases sacrés et les ornemens d'église les plus indispensables. Il s'est aussi procuré des habillemens, des métiers, des instrumens de toute espèce pour les distribuer aux sauvages.

NOUVELLES RELIGIEUSES.

CANADA.

Nous recevons avec plaisir la statistique suivante sur la paroisse de Sainte Scholastique, nous nous empressons de la publier.

Formée en 1825 sous M. de LaMothe, qui y fit le premier baptême le 6 novembre, et y chanta la première messe paroissiale le 5 du même mois, cette paroisse contenait, d'après le recensement fait cette année par ordre du Parlement Provincial, 485 familles et 2684 personnes.

De 1825 à 1831, sous M. de LaMothe, il y a eu baptêmes 1433, mariages 181, sépultures 567.

En 1832, sous M. Gaulin, second curé, aujourd'hui évêque de Kingston, il y a eu baptêmes 338, mariages 40, sépultures 201. C'est l'année du choléra.

En cette année furent annexées à Ste. Scholastique 228 familles, partie de St. Eustache, partie de St. Benoît : ce qui formait 706 familles.

De 1833 à 1837, sous M. Vallé, troisième curé, il y a eu baptêmes 1963 mariages 234, sépultures 732.

En 1836, furent séparés de Ste. Scholastique le nord de la Rivière du Nord, érigé en paroisse, sous le nom de St. Colomban ; la Côte St. Hyacinthe, annexée la même année à St. Hermas, et 20 familles de la Côte Ste. Marie, annexées à St. Jérôme ; ce qui en tout peut former à peu près 180 familles retranchées de Ste. Scholastique en 1836. Restaient 2317 communians.

De 1838 à 1843, sous M. Bonin, quatrième curé, il y a eu baptêmes 1381, mariages 224, sépultures 811.

(1) Voyez sur la première origine de cette Mission les *Mélanges* en octobre 1841.